

## Sondage - Quel nom pour le nouvel espace du Moulin Damay ?

Les travaux avancent à bon rythme, et d'ici peu, les Péronnais pourront redécouvrir un lieu longtemps délaissé, entièrement réaménagé pour offrir un cadre agréable et un nouveau point de vue sur les étangs. Cet espace, va bientôt retrouver vie grâce à un aménagement paysager pensé pour s'intégrer harmonieusement dans l'environnement. Il offrira aux promeneurs un lieu propice à la détente, à l'observation de la nature et à la mise en valeur du patrimoine local.

Ce lieu repensé pour les habitants, les visiteurs, et les amoureux du patrimoine local doit désormais être nommé et nous avons besoin de vous ! Nous lançons **un sondage participatif** pour choisir le nom qui reflètera le mieux l'histoire, l'identité et le renouveau de cet espace unique.

Champs obligatoires

Quel nom pour le nouvel espace du Moulin Damay

?

- Place du Moulin
- Place Damay
- Place du Moulin Damay
- Place du Marin Delpas

Envoyer le  
formulaire

Les informations recueillies à partir de ce formulaire sont nécessaires à la gestion de votre demande par notre Structure qui est responsable du traitement de vos données personnelles collectées. Vos données personnelles reçues sont conservées par notre Structure pendant toute la durée nécessaire au traitement de votre demande ou bien pour une durée de 3 mois maximum à compter du dernier contact. Dans la limite de leurs attributions respectives, sont destinataires de tout ou partie des données les services et représentants de notre Structure en charge des réponses aux demandes émises via ce formulaire. Aucun transfert de vos données hors de l'Union européenne n'est réalisé. Les données collectées par la Ville de PERONNE sont utilisées exclusivement pour sa communication, son fonctionnement interne, par ses services destinés aux usagers et ne sont en aucun cas transmises à des tiers sans accord, et sont dans la plupart des cas rendues obligatoires pour le bon traitement des dossiers.

Dans le cadre de la conformité au règlement général Européen sur la protection des données (RGPD) du 25 Mai 2018 sur le traitement des données à caractère personnel, la Ville de PERONNE met à votre disposition cette adresse mail [rgpd@ville-peronne \[dot\] fr](mailto:rgpd@ville-peronne.fr) pour toutes questions relatives à la collecte, au traitement, à la rectification, à la suppression et au stockage de vos données. Vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité ou la limitation de vos données, ou bien vous opposer à leur traitement, en contactant le Délégué à la Protection des Données de notre structure :

- Par voie électronique à l'adresse : [rgpd@ville-peronne \[dot\] fr](mailto:rgpd@ville-peronne.fr);
- Par voie postale à l'attention du Délégué à la Protection des Données et à l'adresse suivante :  
Place Louis Daudré, 80200 Péronne.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.